



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**ÉDIFICE MARIE-GUYART – 1^{er} étage
1035, DE LA CHEVROTIÈRE
AUX SALLES 111C ET D
QUÉBEC**

LE 9 DÉCEMBRE 1999

Adopté tel que modifié à la séance du Conseil du 27 janvier 2000.

Présences : Monsieur Laurent Mc Cutcheon, président

Madame Liliane Besner
Me Michel Brisson
Me Monique Corbeil
Me Louis Cormier
Me Laurence Demers
M. Joseph Gabay
Me Odette Laverdière
Madame Anne-Marie Lemieux
Me Gaétan Lemoyne

Me Francine Fortin-Lacroix, secrétaire
Me Michèle Juteau, conseillère juridique

Invitées et invités : Me Jean-Pierre Arsenault, président de la Commission des lésions professionnelles
Me France Desjardins, présidente de la Régie du logement
Me Gilles Joly, régisseur de la Régie du logement
Me Yves Ouellet, invité de la Commission des lésions professionnelles
Me Anne Vaillancourt, commissaire de la Commission des lésions professionnelles
Me Claude Verge, avocat de la Commission des lésions professionnelles

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 9 décembre 1999	Page : 1
--	---	------------------------

Monsieur Laurent McCutcheon, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux présidents des tribunaux et à leurs invités.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

2. **Adoption du procès-verbal de la partie publique de la séance du 28 octobre 1999**

Sur la proposition de Me Michel Brisson, appuyée par Mme Anne-Marie Lemieux, le procès-verbal de la séance du 28 octobre 1999 est adopté.

3. **Rappel des travaux du comité de coordination et des objectifs de la journée**

Monsieur Laurent McCutcheon rappelle qu'un groupe de travail du Conseil composé de représentants du Conseil et des trois tribunaux a reçu le mandat de proposer un projet de code en vue d'harmoniser les trois codes de déontologie à être élaborés. Il indique que le projet de code résultant des travaux du groupe de travail a été déposé au Conseil et que Me Gaétan Lemoyne s'est vu confier le mandat de consulter les membres du Tribunal administratif du Québec.

Les travaux de la journée seront consacrés à la présentation du rapport de consultation des membres du Tribunal administratif du Québec, et à la présentation des projets de codes de déontologie élaborés par la Commission des lésions professionnelles et par la Régie du logement.

4.1 Rapport de consultation des membres, des vice-présidents et du président du Tribunal administratif du Québec sur le projet de code de déontologie

Présentation : Me Gaétan Lemoyne

Me Lemoyne fait état de la démarche entreprise au Tribunal administratif du Québec afin de consulter les membres sur le projet de code de déontologie du 22 mars 1999. Il indique qu'un comité a été constitué par le Tribunal en juin 1999. Son mandat était d'approfondir la réflexion sur la déontologie afin de préparer la consultation des membres, d'évaluer le projet du 22 mars 1999 soumis par un comité du Conseil et de faire des propositions pour un code applicable aux membres du Tribunal.

Il souligne les principes de base, les valeurs déontologiques et les éléments contextuels qui ont été dégagés par les membres du comité, lesquels sont contenus au document intitulé : « **Document de réflexion et rapport de consultation préliminaire des membres du Tribunal administratif du Québec concernant un code de déontologie** » en date du 3 décembre 1999 et joint au présent procès-verbal en annexe A. (Voir Titre 1, Titre 2 et Titre 3). C'est à partir de ces facteurs d'analyse que le projet du 22 mars 1999 a été examiné.

Me Lemoyne fait l'analyse du projet de code article par article. Les commentaires généraux et particuliers sont contenus au Titre 4 du document joint.

Puis, en réponse à ce projet proposé par le Conseil, il présente un projet de code de déontologie adopté à l'unanimité par les membres du Tribunal réunis en assemblée générale le 26 novembre 1999. Le texte du projet de code de déontologie et les commentaires article par article sont contenus au Titre 5 du document joint.

En conclusion, Me Lemoyne indique que les membres du Tribunal se sont penchés sur le projet du 22 mars 1999 et qu'ils l'ont mis de côté en bloc. Un consensus a été obtenu sur le projet contenu au Titre 5. Le président et les vice-présidents ont été associés à la démarche et ils ne produiront donc pas de rapports particuliers.

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 9 décembre 1999	Page : 3
---	----------------------------------	-----------------

Il souligne qu'en raison de la spécificité du Tribunal, de la culture des différents organismes qui l'ont formé et de la diversité des matières, le consensus obtenu constitue une évolution importante chez les membres du Tribunal.

M. Laurent McCutcheon remercie Me Gaétan Lemoyne de sa présentation.

4.2. Présentation du projet de Code de déontologie applicable aux membres de la Commission des lésions professionnelles ainsi que les principes et les valeurs

Présentation : **Me Jean-Pierre Arsenault, président**
 Me Yves Ouellet
 Me Anne Vaillancourt
 Me Claude verge

Me Jean-Pierre Arsenault, président de la Commission des lésions professionnelles, présente ses collègues et dépose un document intitulé : « **Le code de déontologie des membres de la Commission des lésions professionnelles** » lequel est joint au présent procès-verbal en annexe B.

Me Arsenault rappelle les travaux préparatoires du code de déontologie. Il indique qu'à la suite de la participation au comité du Conseil, les commentaires recueillis ont donné lieu à une 4^e version du code de déontologie, version transmise à la ministre du Travail pour étude par la législation. La Commission des lésions professionnelles a déjà obtenu des commentaires sur son projet et des modifications sont envisagées.

Puis il fait état des objectifs et des valeurs de son organisation. Il indique que le code de déontologie est un outil pour concrétiser la réforme de la justice administrative. Il rappelle que le paritarisme est au cœur du régime québécois de santé et de sécurité du travail. Les notes de l'allocution de Me Arsenault sont jointes au présent procès-verbal en annexe C.

Me Anne Vaillancourt et Me Claude Verge présentent le projet de code de déontologie des membres de la Commission des lésions professionnelles et le commentent article par article. Le texte du code et les commentaires sont contenus à l'annexe B.

Me Yves Ouellet explique le contexte de la réforme mise en place à la Commission des lésions professionnelles et la spécificité de ce tribunal.

Monsieur Laurent McCutcheon remercie Me Arsenault et ses collègues de leur présentation.

4.3 Présentation du projet de code de déontologie applicable aux régisseurs de la Régie du logement ainsi que les principes et valeurs retenus

Présentation : Me France Desjardins
Me Gilles Joly

Me Desjardins indique qu'elle ne comparera pas les dispositions des trois projets de code et qu'elle prendra connaissance des travaux du Tribunal administratif du Québec et des modifications proposées au projet de code de la Commission des lésions professionnelles. Elle fait état du mandat de la Régie du logement, des principes qui gouvernent ce tribunal ainsi que du volume d'activités.

Elle indique que la Régie du logement est dotée d'un code de déontologie depuis 1981 mais qu'à la suite de la réforme de la justice administrative, une démarche de révision est en cours. Elle souligne la participation de la Régie du logement aux travaux du Conseil et fait état de ceux du comité interne du tribunal. Dans le cadre de ces travaux, des divergences d'opinion ont été exprimées en regard de certaines dispositions. (c.-à-d. : lors de la cessation des fonctions de régisseurs et sur les activités non rémunérées de ceux-ci).

Me Desjardins présente le projet de code et le commente article par article.

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 9 décembre 1999	Page : 5
--	---	------------------------

Les notes de l'allocution de Me France Desjardins ainsi que le projet de code de déontologie de la Régie du logement sont joints au présent procès-verbal en annexe D.

Monsieur Laurent McCutcheon remercie Me Desjardins et son collègue, Me Gilles Joly, régisseur, de leur présentation.

5. Prochaines étapes en vue de l'adoption du code de déontologie applicable aux membres du TAQ

Monsieur Laurent McCutcheon remercie les membres du Conseil, les présidents des tribunaux et leurs invités. Il souligne que les propos ont été très enrichissants et qu'il rencontrera les trois présidents de tribunaux pour faire le point sur le cheminement des travaux.

La séance est levée à 16h20.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin-Lacroix, avocate